

FICHE DE POSTE

Identification du poste	
Intitulé	Chargé de mission Politique de la ville
Grade	Catégorie B
Service	Médiation et Politique de la ville
Lieu d'affectation	Commune du Kremlin-Bicêtre

Relations hiérarchiques (situation dans l'organigramme)	
Supérieur Hiérarchique (qualité)	OKONDZA Ruddy – Directeur Cohésion sociale
Agents encadrés (nombre et fonctions)	Ce poste ne comporte pas de fonctions d'encadrement

Relations fonctionnelles	
Elus	Jean-Francois DELAGE, Maire du Kremlin-Bicêtre
Agents	Tous les agents de la collectivité
Administrations	Services internes de la Ville, EPT, Département, bailleurs, services de l'Etat,
Public	Habitants des quartiers prioritaires, habitants de la ville

Définition du poste	
La mission du poste (objectif principal, définir le rôle spécifique de la personne dans le service)	Sous la responsabilité du Directeur de la cohésion sociale, votre mission principale participe à la conception de projets de développement local avec pour objectif de mettre œuvre les orientations de la Politique de la ville (contrat engagements quartiers 2030 à travers) sur la commune selon le domaine d'intervention (éducatif, social, économique, urbain...) et de suivre les dispositifs de gestion urbaine de proximité.
Activités (principales, secondaires, occasionnelles)	<p>Suivi et animation du contrat de ville en lien avec l'EPT GSOB</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation et gestion du Contrat de Ville : élaboration, coordination, suivi budgétaire, administratif et évaluation des programmations annuelles du Contrat de ville, - Suivi renforcé des opérateurs de la Politique de la Ville : accompagnement dans le cadre de l'ensemble des dispositifs liés à la Politique de la Ville des porteurs de projets associatifs et municipaux dans le montage, la mise en œuvre de leurs projets - animation du travail partenarial avec tous les acteurs de la politique de la ville au niveau local (Etat, Territoire, Département, associations CAF...) - Développement de projets locaux expérimentales en lien avec les besoins du territoire expérimentales (dispositif de réussite éducative, cité éducative...) - Conduite et suivi des dispositifs partenariaux (PEDT, CTG, CLSPD, futur CLS, etc) dans les quartiers prioritaires <p>Suivi de la gestion urbaine de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des conventions d'abattement TFPB avec le bailleur implanté dans le quartier prioritaire - Mise en place, animation et évaluation de la GUP sur le quartier en NPNRU - développer les outils de participation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en lien avec les services concernés (Fonds de participation habitants) <p>Participation à la mise en œuvre de la Régie de quartier sur la ville</p>

<p>Compétences professionnelles requises sur le poste : savoirs faire (peuvent être acquises et développées par la formation et l'expérience professionnelle. Chaque compétence requise fait référence à un niveau : connaissances de base, maîtrise, expertise.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme supérieur en développement local, politiques publiques - Expérience dans le domaine du développement territorial social, urbain - Connaissance approfondie des enjeux et dispositifs politiques de la Ville et rénovation Urbaine - Maîtrise de la méthodologie de projet - Sens relationnel et capacité de négociation auprès des acteurs locaux et des partenaires institutionnels - Capacité à faire réseau et travailler en transversalité - Capacité rédactionnelle et de synthèse
<p>Compétences comportementales requises sur le poste : savoirs être (qualités attendues sur le poste)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Esprit d'analyse, de synthèse et aisance relationnelle - Rigueur, autonomie et organisation - Sens du travail en équipe - Adaptabilité
<p>Conditions d'exercice (temps de travail, cycles de travail, horaires, contraintes, astreintes, moyens mis à disposition...)</p>	<p>40h par semaine du lundi au vendredi, travail ponctuel en week-end et soirées. Rémunération statutaire, régime indemnitaire, prime de fin d'année, remboursement intégral des frais de transport correspondant au trajet domicile/lieu de travail, prise en charge partielle de la mutuelle, comité des œuvres sociales</p>